

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020

Délibération CA_20201218_005

Autorisation d'engager, liquider, mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget.

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant des crédits d'investissement ouverts au titre du budget 2020 ;

Considérant que le SDIS de l'Indre peut être confronté à des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption de son budget 2021;

DECIDE :

Article 1^{er}. Jusqu'à l'adoption du budget 2021 , le président du conseil d'administration est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme.

Article 2 . Les autorisations de programme concernées sont :

- Autorisation de programme 13	CP 2017	12 000 €
- Autorisation de programme 20	CP 2020	2 503 933 €
- Autorisation de programme 21	CP 2020	170 000 €

DESCOUT Serge